



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 Mai 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - Affectation du résultat 2024 – Budget annexe des Transports routiers collectifs

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATTESTI, Jeanne CALLIER, Marie-Christine BERTOLUCCI, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques BIAGGINI à Gilles BATTESTI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGGRI à Pierre SAVELLI
Ivana POLISINI à Didier GRASSI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - Affectation du résultat 2024 – Budget annexe des Transports routiers collectifs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Transports, en date du 9 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe des Transports routiers collectifs, en date du 18 mars 2025 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des Transports routiers collectifs présente en 2024 un excédent de 1 204 654.39€ ;

Considérant que les Restes à réaliser 2024 en dépenses sont de 98 770.73€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du Budget annexe des Transports routiers collectifs pour l'exercice 2024 présente un résultat positif 553 880.57€ à affecter ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2024 du Budget des Transports sur la ligne budgétaire R001 d'un montant de 1 204 654.39€ ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2024 du Budget des Transports à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 553 880.57€ ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité) - Contre : M. Morganti

- D'affecter à la ligne R002 du Budget supplémentaire 2025 du Budget des Transports : 553 880.57€ ;
- De reporter à la ligne R001 du Budget supplémentaire 2025 du Budget des Transports : 1 204 654.39€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr